



Commune de Genolier Conseil communal

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mars 2025

=====

La Présidente Carine Maeder ouvre la séance à 20h.

Elle salue la présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal, du représentant de la presse, M. Grégory Balmat et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier. Elle souhaite une bienvenue particulière à Mme Mélissa Capelle qui sera assermentée ce soir en remplacement de M. Olivier Feller qui a démissionné pour la fin 2024.

1. Appel

Lors de l'appel, 35 membres sont présents, 9 sont excusés : Myriam Bédât, Christian Bochet, Eric Bocquet, Maxime Dunand, Noémie Dunand, Karine Kalcic, Marie Patrick, Martin Schläpfer, Patrizia Webb et 1 est absent : Richard Cuenoud.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

2. Assermentation

Suite à la démission de Monsieur Olivier Feller, Madame Mélissa Capelle, figurant en tête de liste des « viennent ensuite » est assermentée par la Présidente.

3. Approbation de l'ordre du jour

Un point est à rajouter à l'ordre du jour, car la Municipalité souhaite déposer le préavis 67/2025 concernant la modification du règlement du Conseil communal, ajout de l'article 40.4, pour une optimisation des procédures et délais pour les préavis municipaux. Cet objet sera traité sous le point numéro 13 et décalera les deux derniers points.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est approuvé à la majorité.

4. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2024

Aucune remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil communal, le procès-verbal peut être soumis au vote.

Au vote le procès-verbal est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour en remerciant la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

5. Communications de la Présidente du Conseil communal

Madame Carine Maeder souhaite tout d'abord s'adresser à Monsieur le Municipal Jean Zucchello pour sa dernière participation au Conseil communal en tant que Municipal : « *Cher Jean, pour ta dernière participation en tant que Municipal, je tiens à te remercier au nom du Conseil, pour ton engagement sans faille tout au long de ces quatorze années au service de notre Commune. En particulier, tu as su diriger les finances communales d'une main de maître et grâce à cette maîtrise, tu as su assurer la stabilité et la saine gestion de nos ressources. Je te souhaite, au nom du*

Conseil, le meilleur dans tes projets futurs et j'espère avoir le plaisir de te croiser ici ou là dans le village. Bon vent ». Monsieur Zucchello est applaudi longuement par l'assemblée.

- Elections communales de 2026 : 1^{er} tour, le 8 mars 2026, 2^{ème} tour, le 29 mars 2026.
- Elections complémentaires à la Municipalité : 1^{er} tour, le 23 mars 2025, 2^{ème} tour, le 13 avril 2025.
- Visite du Palais fédéral, proposée par Monsieur Feller : Le jeudi 19 mars 2026. Cette sortie permettra de clôturer cette législature de manière festive et amicale.

6. Communications municipales

Madame la Municipale Evelyne Fallet

- Brocante : Elle aura lieu cette année. Suite au Comité démissionnaire, une séance d'information a eu lieu. 3 personnes se sont proposées pour préparer l'édition 2025 mais sont toujours à la recherche de personnes supplémentaires pour compléter le Comité d'organisation. À l'heure actuelle, certains brocanteurs ont déjà pris des renseignements pour participer à cette édition qui aura lieu le premier dimanche d'octobre.
- Carnaval : Il aura lieu ce dimanche, de midi à 18h, sous un ciel annoncé plutôt clément.
- Duel intercommunal Coop, la Suisse bouge : La Commune de Genolier a été inscrite. L'idée est de faire bouger tous les habitants de Genolier du 1^{er} mai au 1^{er} juin ; de cumuler des minutes. Le 3 et 4 mai, différentes activités de groupes seront proposées à la salle communale. Au niveau individuel, les minutes peuvent être cumulées au moyen de l'application CommuneApp, dans toutes les activités familiales, privées (promener son chien, une sortie en raquettes, une balade...). Il n'est pas nécessaire d'habiter Genolier.

Monsieur le Municipal Jean Zucchello

Il remercie Madame la Présidente pour son message qui l'a beaucoup touché.

CHAUFFAGE A DISTANCE(CAD) :

Genolier CAD SA, le chauffage à distance de Genolier, a dû affronter quelques soucis récemment au niveau technique : des plaquettes pleines de cailloux versées dans la fosse, ce n'est pas la panacée, mais votre délégué auprès du Conseil d'Administration, M. Thierry Staeger ici présent, vous en dira un peu plus tout à l'heure. Sinon, la saison d'hiver s'est jusqu'ici, que ce soit au niveau technique ou administratif, assez bien déroulée.

EAU SOUS PRESSION (ESP) :

Réseau : une fuite assez importante sur le réseau communal, dans un ancien quartier Sous-la-Ville, nous a préoccupés récemment : quand elle se trouve, à cause des remblais effectués, à 3 mètres de profondeur, accéder à la conduite est un peu plus compliqué ! Les travaux pour la nouvelle conduite sur la Route de la Colonie sont achevés à environ 50 %.

Nappe de la Cézille : l'adjudication des sondages de prospection a été faite et les travaux vont commencer ce mois encore.

Nouveau captage du Bas des Côtes : l'analyse des mesures géophysiques a eu lieu et les deux potentiels lieux de forage ont été déterminés. On a de bons espoirs qu'un seul suffira et le premier se fera encore cette fin de mois.

Liaison avec Givrins : les autorisations nécessaires sont apparemment sous toit, même s'il y a encore un certain flou à ce sujet pour le début des travaux. Juste pour le rappeler, les travaux préparatoires de raccordement du côté 'Genolier' (vanne de liaison avec notre réseau ESP et

conduite de 150 mm en attente au bord de la forêt, tubes électriques et télématiques en attente également).

La SAPAN : une séance de coordination qu'on peut qualifier de 'régionale', a été organisée sur l'initiative du directeur de la SAPAN, dans le but de sonder les communes du HAUT (St-Cergue et Arzier pour ne pas les nommer) sur leurs velléités de participer à une extension de la puissance des pompes installées à la station du Petit-Cordex.

FINANCES

Même si les Comptes 2024 ne sont pas encore bouclés, les grands postes en millions sont somme toute, les factures cantonales et les rendements d'impôts : il y aura quelques mauvaises surprises, on le sait déjà, mais malgré cela, nous pouvons présager d'une bonne, voire très bonne année. Avec un rappel pour les sceptiques d'alors : un point d'impôt toujours à 52 cts !

DIVERS, j'ai donné ce titre à ce sujet HORS de mes dicastères habituels

Je suis désolé des désagréments que va causer aux membres du Bureau du Conseil cette élection complémentaire (1, ou éventuellement 2 dimanches matin à sacrifier pour le dépouillement). Pour l'Administration et la Municipalité, comme ils en sont responsables (entre nous), je m'en fous un peu !

C'est vrai qu'on ne démissionne pas tous les jours et que c'est certainement la dernière fois que je m'adresse à vous à ce point de l'OJ.

Je vous rassure, mes propos n'ont pas été censurés, de même que ceux que j'ai tenus devant vous au Conseil communal de décembre dernier, même si certains auraient voulu le faire ...

En fait, les choses auraient pu en rester là, après le recrutement prometteur de notre nouveau boursier, M. Nicolas Klun. La suite est plus pathétique, car je quitte prématurément ma fonction à cause des agissements et des propos de certains, qui, je le pense, se reconnaîtront. Voilà, je tenais à vous le dire pour être totalement transparent avec vous.

Les circonstances m'ont convaincu que j'avais pris la BONNE décision.

C'est une situation assez rocambolesque, mais je le fais uniquement pour l'estime que j'ai de la tâche publique. Après les déboires rencontrés à la Bourse communale, j'ai été très seul ces 8 derniers mois. Heureusement, j'ai eu et j'ai encore beaucoup de satisfaction à travailler avec notre nouveau boursier.

Je suis quelqu'un de libre, aucun parti qui pourrait briser ma carrière politique future.

Je laisse ma place à des forces nouvelles, je tiens à vous remercier chaleureusement de votre confiance durant toutes ces 14 années. Les projets réalisés et les décisions prises avec vous furent nombreux, je n'en citerai que quelques-uns :

- Un réseau d'eau potable étendu et rénové aux 4 coins de la Commune, sans parler de la mise en place de la lecture à distance des compteurs d'eau ;
- Le doublement de la conduite d'alimentation en eau de la clinique ;
- Un nouveau règlement sur l'évacuation des eaux (PGEE) avec ses conséquences sur les collecteurs privés multi-propriétaires ;
- Des finances communales plus que saines avec un point d'impôt très compétitif ;

Voilà, je m'arrête là.

VIVE GENOLIER ! Et Merci encore à vous...

Monsieur le Municipal Pascal ColomboLa Brégentenaz :

- Lors du dernier CC, je vous avais informé qu'un mandat a été donné à chaque membre du groupe de travail pour faire une petite étude de marché concernant la mise en location des futurs immeubles situés sur la parcelle 966 (1^{er} août) et 130 (villa Seemann)
- Lors de la dernière séance de ce groupe, le 28 janvier, les rapports ont été remis et nous avons pu échanger de manière ouverte sur les thèmes tels que les crèches, les appartements protégés, le paddle tennis ou encore le Centre de Jeunes. Je remercie encore une fois les membres pour la qualité, l'objectivité et le professionnalisme des rapports présentés.
- Suite à cette rencontre, la Municipalité dans sa séance du 3 février 2025 a pris les décisions suivantes :
- Comme évoqué, le projet global s'articulera en trois étapes majeures dont chaque financement fera l'objet d'un préavis au Conseil communal
- ETAPE No 1 (parcelle 966) : Construction d'un immeuble multi-services comprenant une crèche, les bureaux de l'AISGE, le Centre de Jeunes, le CMS (Fondation de la Côte), diverses salles polyvalentes destinées aux sociétés locales ou mises en location à des tiers, la bibliothèque Matulu
- ETAPE No 2 (parcelle 130) : Construction d'un immeuble d'habitation. Dans le cadre de nos échanges avec le groupe de travail et sur la base des rapports remis, la Municipalité a compris le souhait de la part de plusieurs membres du groupe, résultant d'un besoin documenté, de mettre à disposition des appartements de type protégés pour nos aînés. Dans ce contexte, nous allons solliciter les développeurs choisis afin qu'ils présentent deux variantes d'affectation pour ce bâtiment, soit : création d'une dizaine d'appartements protégés avec structure commune au rez. Pour des raisons essentiellement financières et de liberté de gestion, la Municipalité souhaite des logements non conventionnés ou la création d'une douzaine d'appartements et de deux surfaces commerciales pour une mise en location
- ETAPE No 3 (parking) : Mise sous terre de l'intégralité du parking existant à l'exception des voies d'accès et création d'un espace végétalisé de rencontre à usage multiple (marché hebdomadaire, fêtes, brocante, etc.)
- PADDEL : l'idée de mettre à disposition de nos habitants une structure sportive de ce type a été retenue par la Municipalité. Cette structure ne fera pas partie du mandat de développement que nous allons solliciter mais fera l'objet d'une étude de la Municipalité tout en étant intégrée au projet global de la Brégentenaz. Pour ce projet également, un préavis sera sollicité au Conseil communal.
- En conclusion et sur la base de ce qui précède, la Municipalité pense respecter les aspects sociaux pluri générationnels et financiers allant dans le sens des intérêts de nos concitoyens.
- A ce stade, nous en sommes à la constitution du jury et à l'élaboration du règlement du concours.
- Enfin, il va de soi qu'à chaque Conseil communal, vous serez informés de l'avancée des étapes importantes de ce magnifique projet.

La Pharmacie :

- C'est la dernière fois que j'interviens sur le chantier de la pharmacie pour vous communiquer l'état financier du projet à la date du 31 décembre et après environ 70% des entrées de soumission, soit :
- Estimatif initial de l'architecte CHF 2'100'000.-
- Coût révisé par l'architecte CHF 2'190'000.-
- Rabais obtenu après négociations CHF 60'000.-
- Coût effectif après 70% des entrées CHF 2'130'000.-

- Les CHF 30'000.- de dépassement par rapport au préavis basé sur l'estimatif initial peuvent être attribués à la géothermie qui n'avait pas été prévue dans le préavis.
- Donc et à ce stade nous sommes pour l'instant dans la cible initiale.
- Par la suite, le risque de dépassement est limité aux plus-values que la Municipalité pourrait accepter.
- Enfin et comme déjà annoncé, ce dossier sera dorénavant suivi par mon collègue Gérald Girardet, assisté par Mme Carole Morina.

PACom :

- Lors du dernier Conseil Communal, je vous avais informé que la mise à l'enquête de notre Plan d'Affectation Communal révisé interviendrait en janvier 2025.
- Une fois de plus, nous n'avons pas pu respecter cette échéance.
- En effet, après un contrôle par notre partenaire dans ce dossier, le bureau Plarel, il manque encore trois validations suite à des modifications des lois, soit :
- La validation des secteurs de restrictions (dangers naturels),
- La validation par l'inspecteur forestier des plans de constatation de nature forestière,
- La validation de la délimitation et du contenu des dispositions relatives aux secteur de protection.
- Ces trois éléments devant être validés par des bureaux distincts, je pense que la mise à l'enquête pourra être effective dèsbientôt !

Divers :

- Nous avons convenu d'un partenariat avec la société Swiss Bike Repair qui a développé un concept de réparation de vélos électriques ou musculaires.
- Il s'agit d'un atelier itinérant qui sera installé une demi-journée sur le parking de la Cézille en face de l'épicerie permettant aux utilisateurs de faire soit réparer leur bicyclette immédiatement, soit de prendre rendez-vous à domicile ou sur leur lieu de travail.
- Ce service est prévu une demi-journée par semaine.
- Le jour choisi et le début de l'activité sera communiqué sur CommuneApp et dans le Genolier Information.
- Pour conclure, la Municipalité est fière d'avoir obtenu le Certificat environnemental pour l'année 2024.
- La collecte de PET s'est élevée à 5'212 kg qui ont permis d'économiser environ 13'812 kg de gaz à effet de serre et environ 3'727 litres de pétrole.
- Pour rappel, l'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables.

Monsieur le Syndic André Darmon

La Colline

Le déficit est un peu plus bas que l'année dernière. Les chiffres n'ont pas encore été validés par le Conseil intercommunal. Ils seront communiqués plus précisément plus tard. Le prix du bois pour 2025 : les indicateurs étant à la hausse, le déficit devrait être moins important l'année prochaine.

Les routes

La Route de Châtel est pratiquement terminée, il reste encore quelques finitions, dont la 2^{ème} couche pour le trottoir. Elle sera faite en même temps que la Route du Muids et la Route de la Colonie. La Route de la Colonie a pris un peu de retard suite aux petits soucis dus à la conduite d'eau sous pression, mais les travaux avancent bien. Il remercie les habitants et les usagers de

cette route pour leur patience. Les travaux de la Route du Muids avancent vite, le trottoir est bientôt à la clinique. Normalement à la fin avril cette route sera terminée. Pour le moment il y a un feu la nuit pour une circulation bidirectionnelle pour les trajets des bus lorsque le NStCM effectue les travaux de nuit. Dès que le bas de la route sera terminé le chemin de Marochon sera réouvert. Les budgets sont respectés.

L'épicerie

Un nouveau boulanger a repris la gestion de l'épicerie. Elle s'appelle dorénavant « Au cœur des saveurs ». Quatre autres boulangeries du même nom se trouvent dans les communes avoisinantes de Crassier, Nyon, Gland et Gimel. Les employés ne changent pas et gardent leurs postes.

Il y a également une nouvelle boulangerie au Bois de Chênes, le pain est fait dans le four du fournil du Bois de Chênes. Il est possible d'acheter du pain et de la brioche sur place, le vendredi entre 15h et 17h. La boulangère est présente au marché de Nyon, le samedi matin.

La Clinique

Elle a mis gratuitement à disposition du village pendant l'année 2025, son amphithéâtre de 300 places.

Ressources humaines

Un logiciel très pratique du nom de tipeg a été mis en place pour le timbrage des collaborateurs de la Commune, le contrôle des vacances, des maladies et autres...

La bourse

Monsieur Nicola Klun a terminé ses trois mois d'essai. Il confirme qu'il a déjà bien pris en main la bourse communale. Il est employé à 90% ce qui signifie 30% de plus que la boursière précédente, ce qui était nécessaire pour avoir du temps pour les analyses et pour répondre aux questions des Municipaux. Le 13 janvier 2025, Madame Carole Morina a été engagée pour le poste de la police des constructions et l'entretien des bâtiments. Elle reporte à Gérald Girardet. Ce poste supplémentaire permet ainsi au greffe d'effectuer d'autres tâches qui avaient été mises de côté jusqu'à présent. La Municipalité est très satisfaite de cette nouvelle façon de fonctionner.

M. Darmon remercie M. Jean Zucchello pour son travail durant ces quatorze années à la Municipalité. Il a pu en profiter pendant ces huit dernières années. Jean était l'un de ses mentors pour le travail à la Commune. Il l'a beaucoup épaulé, surtout sur le plan financier, pour la présentation des projets. Il lui souhaite une bonne continuation. On pourra le revoir souvent dans le village, il va rester au C&D jusqu'à la fin de la législature en tout cas. Il voulait le remercier personnellement pour son travail.

7. Présentation du PECC (plan énergie et climat communal), par Monsieur André Darmon

Voir la présentation en annexe.

8. Dépôt et examen du préavis 61/2025

Concernant la modification des Statuts de l'Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission de l'administration générale par Monsieur Pierre-Alain Zufferey, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 61/2025 :

La parole n'étant pas demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 61/2025 est accepté à l'unanimité

9. **Dépôt et examen du préavis 63/2025**

Concernant une demande de financement de CHF 83'000.- TTC destinée à la location et les frais annexes de 4 containers devant abriter temporairement (12 mois) la pharmacie de Genolier

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Gregory Favre, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 63/2025 :

Monsieur David Vez

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Municipaux,

Ce préavis pourrait être perçu comme un complément ou même un rattrapage du préavis 48/2023, car le budget mentionné semble avoir été omis dans les coûts totaux des travaux.

Pour rappel, voici un récapitulatif des montants engagés pour ce projet :

- *Achat de la parcelle : CHF 1'400'000.-*
 - *Travaux urgents : CHF 25'000.-*
 - *Frais d'étude : CHF 32'000.-*
 - *Travaux de transformation prévus : CHF 2'100'000.-, dont CHF 95'000.- pour divers imprévus*
- Montant total : CHF 3'557'00.-0 TTC**

Cependant, avant même le démarrage des travaux, nous constatons déjà un surcoût de CHF 83'000.- TTC pour l'ensemble du projet.

Dans une volonté de limiter les imprévus et les surcoûts, la Commission des bâtiments avait proposé d'amender le préavis 48/2023 en libérant une somme de CHF 250'000.- TTC destinée à financer les phases initiales du projet (développement, mise à l'enquête, et appel d'offres). Cet amendement visait à réduire les risques financiers et à garantir davantage de transparence et il avait été accepté par le Conseil.

Récemment, les citoyens ont pu observer le lancement des travaux, ce qui est contraire à l'amendement.

Si je comprends bien, en tenant compte de ce surcoût de 83'000.- + les 30'000.- annoncé au début du Conseil par M. Colombo, le budget total des travaux atteindrait désormais CHF 3'670'000.- TTC. En espérant que celui-ci ne soit plus dépassé dans le futur, cela pourrait modifier la rentabilité nette du projet qui a été accepté par le Conseil.

Les questions qui se posent :

- *Quelles sont les soumissions qui restent à rentrer ? Il serait préférable de connaître les surcoûts maintenant pour pouvoir modifier le projet si nécessaire, plutôt que de voter sur un préavis déjà établi, comme cela a été le cas (à plusieurs reprises) par le passé et encore aujourd'hui.*
- *Est-ce que ce préavis sera financé par la trésorerie courante via le compte 9282.17 « DDS La Chèvrerie » ?*

Monsieur Pascal Colombo remercie M. Vez pour la question et fait remarquer que CHF 3'630'000.- correspond au projet global mais pas aux travaux. Il précise que si les containers sont acceptés, la Municipalité est dans la cible aujourd'hui. C'est juste, il en convient, mais ils sont dans la cible, tout en sachant que les CHF 30'000.- de dépassement correspondent à de la géothermie qui n'était pas prévue dans le préavis déposé. En ce qui concerne les CHF 250'000.-, il avait annoncé, sauf erreur au dernier Conseil et peut-être à celui d'avant, que compte tenu des coûts déjà reçus, ils estimaient que les CHF 250'000.- étaient atteints. Ceci dit, aujourd'hui, les CHF 250'000.- ne sont pas encore dépensés alors que le chantier a commencé et que 70% des soumissions sont rentrées. Certains travaux, comme typiquement les aménagements extérieurs n'ont pas encore été mis en soumission. Ceci pour justifier le prix d'utilisation actuelle, d'une part sur les soumissions rentrées (70%) et sur les prix prévus par l'architecte au début du projet. Au

sujet des containers : avant d'aller vers un tiers, en l'occurrence vers l'ayant-droit économique de la société qui gère la pharmacie, il voulait s'assurer que le Conseil lui accorde le crédit. Il ne voulait pas se rendre auprès de ce dernier en lui disant que la Commune voudrait faire des travaux, qu'est-ce qu'il en pensait ? Est-ce qu'il voudrait collaborer avec la clinique ? Est-ce qu'il voudrait des containers ? etc... Il voulait d'abord l'accord du Conseil avant de commencer à discuter. Il poursuit en disant qu'avant que le préavis soit voté, l'endroit où allaient être posés les containers n'était même pas connu. Il assure qu'il n'est pas en train de chercher des excuses. Non, il l'a fait sciemment et d'ailleurs dans le préavis, il avait mentionné que la pharmacie allait être déplacée dans des containers. Il n'y avait pas de prix, il en convient, mais il juge que le Conseil avait été averti. Ce qui a provoqué des soucis est qu'il était prévu trois containers. Ils ont fait venir un ingénieur pour mettre les plots qui soutiennent les containers. Puis il s'est avéré qu'il fallait quatre containers selon le désir des exploitants. Il précise encore comme l'a relevé M. Darmon, que la Commune n'est pas en position de force. L'exploitant pourrait dire qu'il a un bail, qu'alors il ne paierait plus le loyer ou autre. Ils ont essayé d'avoir une bonne discussion pour une bonne négociation. Il a fallu donc faire revenir l'ingénieur qui a dû refaire des plans pour quatre containers. Ensuite ils étaient prêts à commander les containers pour le mois de décembre et la question du lavabo s'est alors posée, car les containers sont préparés à l'usine, mais les interlocuteurs concernés se trouvaient à Singapour, en Arizona ou en Egypte et ils ne rappelaient pas. Cela a ralenti le projet. Voilà pourquoi aujourd'hui et avant qu'il présente le préavis, les containers sont déjà en place. En finalité, ce qu'il peut dire par rapport à la situation, c'est qu'aujourd'hui, les exploitants sont satisfaits de l'aménagement qui a été fait et les travaux peuvent commencer.

Monsieur Nicolas Bolay rappelle que c'est le 3^{ème} préavis de ce type présenté pendant cette législature. Préavis de ce type = légalisation d'une dépense de la Municipalité. Il s'agissait, au 1^{er} Conseil de la législature, de l'éclairage du terrain de foot. L'explication donnée a été le changement de législature, il est d'accord. Ensuite, les installations frigorifiques lors de la rénovation du restaurant communal et maintenant il y a ce préavis concernant les containers pour la pharmacie. Il s'agit de la 3^{ème} fois que le Conseil communal se trouve devant le fait accompli. Il informe qu'il a été chercher un avis de droit auprès de la préfecture pour être sûr de ses dires. Il se permet de le lire. Il s'agit du règlement sur la comptabilité des Communes : *« Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil général ou communal, indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne. Sur cette base législative, rien ne peut être dépensé sans l'aval du Conseil »*. Il pense qu'au niveau de la Municipalité, il y a un problème dans la planification du projet. Il aurait fallu au minimum une séance avec la Commission des finances et le Bureau pour que les Conseillers soient déjà avertis du montant présumé de la dépense. Donc, pour ce préavis, il propose, comme acte de contestation, de le refuser et il profite d'avoir la parole pour faire la demande d'un vote à bulletin secret.

Monsieur David Vez rebondit sur les propos de M. Colombo. On parle de travaux de CHF 2'100'000.- qui ont été acceptés par le Conseil il y a une année. Il se dit qu'en une année il y aurait quand même eu le temps de prévoir un aménagement extérieur et d'avoir toutes les soumissions rentrées pour avoir un plan financier précis et savoir où l'on va. En une année, ça lui paraît largement possible et trouve que la réponse est un petit peu simple. Par rapport au surcoût, de CHF 110'000.-, soit CHF 30'000.- annoncés par M. Colombo et CHF 80'000.-, il voudrait savoir, étant donné qu'il reste le 30% des soumissions à recevoir, s'il y aurait des possibilités de diminution des coûts pour garantir une rentabilité par rapport aux logements qui ont été annoncés dans le préavis 48/2023.

Monsieur Pascal Colombo répond que sur les 30% restants, ils vont aussi essayer de négocier, mais il ne peut pas le garantir ce soir. Il s'est basé sur l'estimatif de départ de l'architecte. Pour chaque corps de métiers, les montants ont été négociés. Parfois il a été possible, parfois c'était plus compliqué. Il ne peut rien rajouter par rapport à ces 30% restants.

Il revient ensuite sur l'intervention de M. Bolay. Il est tout à fait d'accord avec lui mais rajoute un petit détail : la Commission des finances était à la Municipalité aux environs du mois de décembre. Il avait dit qu'il devrait présenter un préavis dans le courant du mois de décembre alors que les containers n'étaient pas encore arrivés et que pas un sous n'avait été dépensé. Il ne connaissait par contre pas le montant car il n'avait pas reçu le coût total de cette installation. Donc aujourd'hui dire, oui c'est bien installé, fait accompli etc... Il a quand même informé d'une part le Conseil qu'il y aurait des containers (sans prononcer de montant) et également la Commission des finances. Il ne peut pas faire de miracles, personne ne va lui payer l'avion pour aller en Arizona pour avoir une signature. Maintenant sur le fond, il dit à M. Bolay qu'il a certainement raison.

Madame Carine Maeder demande si 5 personnes appuient la demande de vote à bulletin secret. C'est le cas. Les bulletins sont distribués.

La présidente invite l'assemblée à passer au vote. Elle précise que OUI signifie que vous acceptez la demande de financement de CHF 83'000.- pour les quatre containers et que le NON signifie que vous la refusez. Elle précise encore qu'un éventuel refus n'aura pas de conséquences, ce sera juste considéré comme un signal à l'égard de la Municipalité.

Le préavis 63/2025 est accepté par 23 voix, 11 refus et un bulletin blanc

10. Dépôt et examen du préavis 64/2025

concernant une demande de crédit de CHF 125'000.- TTC destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Gregory Favre et de celles de la Commission des routes, domaines et urbanisme par Monsieur Cédric Girardet, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 64/2025 :

La parole n'étant pas demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 64/2025 est accepté à l'unanimité

11. Dépôt et examen du préavis 65/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 421000.- TTC pour la remise à ciel ouvert du ruisseau La Joy dans le secteur de la clinique de Genolier

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Frédéric von der Weid et de celles de la Commission des eaux et égouts par Monsieur Glenn Geissmann, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 65/2025 :

Monsieur Daniel Tissot rappelle que le Bureau Schenk est déjà intervenu plusieurs fois sur les cours d'eau de la Commune et qu'à plusieurs endroits ils ont dû repasser une deuxième fois pour refaire les travaux. Il demande s'il n'y aurait pas un autre bureau qui pourrait être approché pour ce genre de chantier ?

Monsieur André Darmon répond que le Bureau Schenk travaille depuis de nombreuses années sur ce cours d'eau. Il s'occupe également des complications sur la Commune d'Arzier. Au départ, Arzier était la Commune boursière et ensuite les frais étaient séparés, maintenant les frais sont

séparés. Il est assez confiant. Il pense que le problème se pose plutôt au niveau des entreprises qui ont effectué les travaux, il dit vouloir être un peu plus sélectif.

Monsieur Daniel Tissot rappelle qu'il y a plusieurs années, des travaux avaient été faits par le Bureau Schenk sur le cours d'eau qui longe sa propriété. Des travaux sont à refaire et le Bureau Schenk dit qu'ils sont hors garantie. Il demande s'il ne serait pas possible cette fois-ci de faire le paiement après la garantie ? Ainsi, une fois, la balle serait dans notre camp ?

Monsieur André Darmon retient l'idée et rajoute que la partie endommagée chez Monsieur Tissot est aussi prise en charge dans ce préavis pour la remise en état.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 65/2025 est accepté à l'unanimité

12. Dépôt et examen du préavis 66/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 44'000.- TTC destiné à l'éclairage des passages piétons du village de Genolier

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Mathieu Balmer et de celles de la Commission des routes, domaines et urbanisme par Monsieur Cédric Girardet, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 66/2025 :

Madame Mélissa Capelle a observé que sur le rapport de la Commission il était mentionné que les luminaires ne seraient pas aux normes. Elle se demande si, en cas d'accident imputable à une mauvaise visibilité due à l'éclairage, la Commune pourrait être tenue pour responsable.

Monsieur André Darmon explique que l'éclairage actuel, avec une visibilité assez mauvaise est en place depuis un certain nombre d'années et que ce qui est proposé actuellement est une amélioration. La raison pour laquelle l'éclairage n'est pas aux normes, est parce qu'il faut un certain angle par rapport à la position du lampadaire et qu'il faut une certaine puissance qui arrive à un mètre du sol. Pour l'instant le résultat n'est pas loin, mais ne pourra être garanti uniquement lorsque les lampadaires seront en place. La Municipalité a choisi de soutenir cette ambiance au village (éclairage chaleureux), qui avait été décidée durant les législatures précédentes. Au niveau de la responsabilité, il y a une loi qui dit que les véhicules doivent adapter leur vitesse à la visibilité. Finalement, c'est une interprétation que la Municipalité a choisi de suivre.

Madame Sylvie Bolay remarque qu'il y a eu une présentation formidable à l'intention des plantes, à l'intention du climat et l'intention de beaucoup de choses. Elle constate que la Municipalité qui a quand même certains moyens, puisqu'à chaque fois des bilans positifs sont présentés, se permet d'installer des lampadaires qui ne sont pas aux normes. Elle trouve impressionnant d'avoir quelque chose qui n'est pas aux normes lorsqu'il s'agit de la sécurité des enfants premièrement, des citoyens, des personnes qui font partie des associations, qui participent à la vie sociale du village et qui rentrent le soir à pied ou en vélo. M. Darmon dit qu'il n'y a jamais eu d'accident, mais le jour où... ?

Monsieur André Darmon répond en disant qu'ils ont tous à cœur la sécurité des concitoyens et que c'est justement pour cela qu'ils présentent ce préavis ; pour apporter une amélioration. Il y a des années que rien n'a été fait. Les normes sont une chose, mais l'adaptation dans un milieu villageois, impliquerait des travaux de génie civil assez importants pour repositionner les poteaux de part et d'autre. Ce qui est proposé aujourd'hui est une adaptation, le maximum va être fait, des mesures vont être prises pour voir le résultat. Il n'est pas possible de le faire tant que les lampadaires ne sont pas en place. Il n'y a pas de critiques par rapport aux luminaires mais par

rapport au positionnement. Les normes sont exigeantes : il faut par exemple être à 4 mètres de part et d'autre, le spot doit se trouver en face de la voiture... il donne l'exemple de l'extinction des lampadaires durant la nuit et rappelle qu'au départ ils n'étaient pas aux normes et qu'aujourd'hui ces extinctions sont acceptées. Il rappelle qu'un lampadaire similaire se trouvant à la sortie de l'épicerie en direction de l'auberge est sur place depuis bientôt trois ans. Cet éclairage n'est pas aux normes demandées mais n'occasionne aucun risque ou plus d'accidents. Il propose d'observer l'éclairage du passage piétons en face de l'auberge et celui qui va en direction du parking, qui lui n'est pas éclairé. La visibilité est faible et le virage est dangereux. À cet endroit le maximum va être fait pour apporter le plus de sécurité possible. Il termine en disant que cette solution est celle que préconise la Municipalité.

Monsieur Cédric Girardet appuie les propos de M. Darmon et explique qu'avec la Commission ils se sont rendus sur place et ont pu constater la différence de visibilité flagrante entre les deux passages piétons. Il pense qu'être aux normes, c'est bien ou pas ou peut-être pas, mais dans ce cas, la visibilité est énormément améliorée et il pense que c'est cela qui prime pour la sécurité des piétons.

Monsieur Gregory Favre imagine qu'une lumière orange est moins puissante qu'une lumière blanche. Il demande si on a une idée à quel point cela atténue la visibilité des piétons ou bien si c'est négligeable.

Monsieur André Darmon explique cela dépend des conditions. Par temps de bouillard, le jaune est bien meilleur. Par rapport à l'environnement, la fréquence de la lumière jaune est de loin plus acceptable pour les oiseaux et les insectes que la lumière blanche et c'est pour cette raison que cette fréquence a été choisie pour le village.

Monsieur Daniel Tissot n'est pas choqué par le genre d'éclairage mais par la phrase de Monsieur le Syndic lorsqu'il dit que le génie civil coûte cher. Quand il voit les millions mis dans le génie civil cette année et l'année passée ! Pour des lampadaires où il y aurait deux mètres de fouilles à faire, ce serait du génie civil qui coûte ?.... Ça, ça le dérange beaucoup.

Monsieur Nicolas Bolay s'étonne car à la lecture du préavis il ne trouve aucune donnée technique ou plans comme c'est le cas d'habitude, par rapport au positionnement des lampadaires. Il aurait préféré quelque chose d'autre que d'aller vérifier par lui-même, en pleine nuit, dans le village. Dans le préavis, à deux endroits il est précisé : un éclairage adéquat, pose de projecteurs adaptés à l'éclairage pour passages piétons. Il a fait quelques recherches et est tombé sur la directive 10/2023 de la direction générale de la mobilité. Il se permet de la lire en entier et pense que cela mettra passablement de points sur les « i ».



Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Directive 10/2023

Annule et remplace la directive 02/2020 du 15 mai 2020

Lausanne, le 12 octobre 2023

Extinction de l'éclairage public des traversées piétonnes – passages pour piétons (PPP) et aides à la traversée

Directive de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Objet de la présente directive

Plusieurs communes ont conduit des projets d'extinction de l'éclairage public la nuit. D'autres communes se questionnent sur la possibilité de procéder à une telle extinction.

L'extinction de l'éclairage public pose des questions de sécurité sur les routes, particulièrement à la hauteur des traversées piétonnes – passages pour piétons (PPP) et aides à la traversée.

La présente directive a pour but de renseigner les communes et les associations de communes sur les normes à respecter strictement.

Règles de base

Il est impératif que l'éclairage des traversées piétonnes – passages pour piétons (PPP) et aides à la traversée – soit conforme à la norme VSS 40'241 « Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers ; passages piétons » et à la directive SLG 202 « Directives – Eclairage public ».

Si ces critères d'installation ne sont pas respectés, la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR), compétente en la matière, **ne pourra pas légaliser et valider** le PPP ou l'aide à la traversée.

En cas d'abaissement de l'intensité de l'éclairage public durant certaines périodes nocturnes, la nécessité de respecter les normes SLG applicables subsiste. Une étude luminotechnique doit nécessairement permettre de valider les solutions retenues.

La DGMR est compétente pour valider les dispositifs et les plans d'éclairage pour les tronçons de routes cantonales en et hors traversée de localité ainsi que pour tous les PPP ou aides à la traversée sur routes cantonales.

Sur les routes communales, dans tous les cas, le mandataire spécialisé de la commune ou son service compétent établit la conformité de l'équipement et de l'éclairage. La Municipalité est responsable de l'application des normes et directives.



Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)
www.vd.ch – T 41 21 318 71 30
www.vd.ch/dgmr - info.dgmr@vd.ch
P13-11/11.016R_DR_10-2023_Eclairage_PPP_aides_traversee - Copie.docx



Direction générale de la mobilité et des routes DGMR
Division entretien

2

Règles à respecter en cas d'extinction temporaire de l'éclairage public

En cas de décision d'éteindre l'éclairage public, l'obligation d'éclairer les PPP et les aides à la traversée, conformément aux normes mentionnées ci-dessus, subsiste et doit nécessairement être respectée.

La DGMR ne validera aucune solution s'écartant de la stricte application des normes.

Pour le surplus et en l'absence de PPP ou d'aide à la traversée, la décision d'éteindre appartient au propriétaire des équipements, qui assume bien entendu la pleine responsabilité de son choix.

Pesée des intérêts

Imposer l'éclairage nocturne des PPP ou des aides à la traversée situés sur une route très peu fréquentée la nuit avec un nombre minime de piétons susceptibles de la traverser est conforme au principe de proportionnalité.

Il y a en revanche une violation du principe de proportionnalité dans la situation inverse : s'il est choisi de couper l'éclairage. Il suffit d'un seul incident ou accident sur un PPP ou une aide à la traversée non éclairés pour retenir l'évident besoin de cet éclairage. Sur la balance de la proportionnalité, entre la nécessité de protéger la vie et l'économie d'énergie, la vie (bien juridiquement protégée) l'emporte, peu importe qu'il n'y ait qu'un seul piéton qui utilise ce passage la nuit.

Responsabilité

Selon l'art. 58 du Code des obligations, « le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien ». Dès lors, si une commune décide de prendre des mesures insuffisantes ou ne respectant pas l'état de la technique – tel que présenté par les normes VSS ou dans un rapport d'expertise – concernant la sécurité des piétons, il n'est pas exclu qu'en cas d'accident, ladite mesure insuffisante – ou absence de mesure - soit considérée comme un défaut de l'ouvrage de nature à entraîner la responsabilité de la commune.

Alternative à l'éclairage non-stop des passages pour piétons

Une solution envisageable, afin d'assurer la sécurité des piétons tout en assurant une économie d'énergie, serait de faire appel à des dispositifs plus légers que conserver l'éclairage des PPP et aides à la traversée toute la nuit, tels que des capteurs de présence aux abords des traversées piétonnes ou un bouton interrupteur pouvant être pressé par un piéton.

Laurent Tribolet
Chef de la division Entretien



Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)
www.vd.ch - T 41 21 318 70 40
www.vd.ch/dgmr - www.vd.ch/routes - info.dgmr@vd.ch
F12-11/11.17/ER_DR_10-2023_Eclairage_PPP_aides_traversee - Copie.docx

Suite à ces informations, M. Bolay revient sur trois points qui le chagrinent :

- La non-conformité des normes, comme cela a été relevé par la Commission des routes et domaines, qui elle a eu accès aux informations techniques.
- L'extinction des lampadaires à partir de minuit et demi. Cela signifie, par exemple, qu'à la sortie du restaurant à 1h du matin, il n'y plus d'éclairage sur les passages piétons.
- Equiper tous les passages piétons de la Commune, selon la directive, serait une obligation.

Selon tous les points énoncés et soutenus par la directive, il propose à la Municipalité de retirer le projet et de revenir avec un projet aux normes, conformément à la directive 10/2023, éditée par la DGMR ou, le cas échéant, il propose au Conseil communal de refuser ce préavis et demande un vote à bulletins secrets.

Madame Carine Maeder demande si cinq Conseillers appuient la demande de M. Bolay. Cinq Conseillers lèvent la main. Le vote aura lieu à bulletin secret.

Monsieur Pierre-Alain Zufferey ne comprend pas du tout l'intervention de M. Bolay. On parle d'améliorer un système, il ne voit pas l'intérêt de venir compliquer cette affaire et faire perdre du temps à tout le monde. De plus, il rajoute que les bistrots ferment à 23h ou minuit !

Monsieur Nicolas Bolay dit être pour l'amélioration mais il aimerait au moins qu'elle soit faite dans les normes. Dans ce cas, des études vont être faites et suivant comment il n'y aura pas d'aval ou de validation du projet. C'est comme si rien n'avait été fait au niveau de la responsabilité de la Commune. Oui les passages piétons sont éclairés, mais pas aux normes. En cas d'accident, on reviendra sur une responsabilité engagée de la Commune.

Monsieur Mathieu Balmer répond à Monsieur Bolay. Il pense que, sauf erreur, il n'y a pas d'obligation d'éclairer les passages piétons. Cela signifie qu'aujourd'hui la Commune est aux normes et que la crainte de M. Bolay est qu'en faisant mieux elle ne le serait pas. Lors de la démonstration en « live » à la Commission, un soir de pluie et de mauvaise visibilité, la différence entre le passage éclairé et ceux qui ne le sont pas est énorme. Il y a vraiment un grand danger aux passages qui aujourd'hui n'ont aucun éclairage. L'avantage, à son avis, de la solution telle que proposée est relativement peu chère pour améliorer très vite la situation. Peut-être qu'il y aurait mieux à faire pour être dans les normes de responsabilité, il en convient ; la question s'est aussi posée, mais d'un point de vue pragmatique cette solution avait l'air tout à fait raisonnable sans aller jusqu'à la responsabilité juridique. La Commission a trouvé que c'était déjà une énorme amélioration par rapport à l'existant. Il ne sait pas s'il a loupé quelque chose sur les obligations, mais en tout cas, la situation est nettement moins bonne actuellement.

Monsieur Nicolas Bolay pense que comme le dit la directive, tous les passages piétons devraient être éclairés. Selon les règles à respecter en cas d'extinction temporaire de l'éclairage public, il est bien précisé que les zones dotées d'un passage piéton doivent rester éclairées. D'après lui, la Commune ne respecte pas la loi. Il faudrait éclairer tous les passages piétons.

Monsieur André Darmon explique que pour le moment, la Municipalité s'est concentrée sur le centre du village. Le passage piétons du Chemin de la Branche sera aussi étudié, mais dans le cadre de l'éclairage de la Route de la Colonie et ensuite celui de la Route de Duillier. La stratégie est de les faire les uns après les autres ; prendre les mesures, voir ce qu'il y a à modifier en commençant par celui du parking de la Cézille. Il rappelle encore une fois que l'intérêt de la Municipalité est la protection des piétons et qu'elle essaie de faire au mieux en gardant l'ambiance lumineuse du village. Faire un luna-park à Genolier est tout à fait possible et ce sera dans les normes ! Il rappelle que Vich était aux normes avec un éclairage très lumineux en suivant à la lettre les normes dictées par les producteurs de lampadaires et que maintenant ils sont revenus en arrière et ont changé leur éclairage.

Monsieur Gregory Favre se demande si d'aventure la Municipalité était forcée, dans deux ans par exemple, de mettre aux normes les éclairages au milieu de la nuit, si de rajouter des capteurs sur les candélabres envisagés serait possible ? ou si cela nécessiterait de tout changer à nouveau ? Et le cas échéant, serait-ce quelque chose qui pourrait être demandé à l'installateur ?

Monsieur André Darmon rappelle que c'était un choix de la Municipalité de ne pas avoir un éclairage qui s'allume et qui s'éteint. L'œil s'habitue très rapidement à un ampérage inférieur et peut être surpris (d'après son expérience personnelle) lorsqu'il s'allume de lumière blanche.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote à bulletin secret. Elle précise que le OUI signifie que vous acceptez la demande de financement de CHF 44'000.- pour l'éclairage des passages piétons et que le NON signifie que vous la refusez.

Le préavis 66/2025 est accepté par 24 voix et 10 refus

Monsieur André Darmon remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité et pour l'acceptation de tous les préavis présentés ce soir.

13. Dépôt et examen du préavis 67/2024

Concernant la modification du règlement du Conseil communal – Ajout de l'article 40.4 – pour une optimisation des procédures et délais pour les préavis municipaux.

Les documents sont distribués.

14. Rapport des représentants du Conseil communal dans les associations et sociétés

La présidente invite les délégués à présenter leur compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Elle donne la parole aux différents délégués :

Monsieur Geoffrey Geissmann délégué à la délégation du feu **Genolier-Givrins-Trélex** : Prochaine séance, le 7 mai 2025.

Monsieur Geoffrey Geissmann membre du **SDIS (Association intercommunale en matière de Défense Incendie & Secours)** : Prochaine séance, le 25 mars 2025.

Monsieur Thierry Staeger membre du Conseil d'administration de **GENOLIER CAD SA (chauffage à distance)** : veut rassurer l'assemblée au sujet des cailloux mélangés aux pellets. Il assure que ce n'était pas grand-chose. Les cailloux sont arrivés dans une benne contenant des plaquettes forestières et pendant quatre ou cinq jours ils ont dû procéder à passablement de dépannages pour conserver le fonctionnement des chaudières mais il n'y a pas eu d'interruption de service et tout fonctionne normalement actuellement.

Monsieur Nicolas Bolay, membre du Conseil intercommunal du **Groupement Forestier de La Colline** : concernant la séance du mois de novembre 2024 : acceptation du budget 2025. La

contribution pour la Commune de Genolier se montera à environ CHF 92'700.-. Le programme des travaux forestiers a été accepté à l'unanimité avec deux points importants sur la gestion des travaux qui sont : la préparation de la forêt au changement climatique et une amplification de l'attaque de bostryche. Au niveau du personnel administratif il y a eu passablement de changements. Il remercie particulièrement Mme Dios-Steinemann pour avoir repris le secrétariat.

Madame Chloé Barthelemy déléguée suppléante auprès du **Conseil intercommunal Région de Nyon** : Séance du 05 mars 2025 : quatre préavis adoptés :

- Préavis 47/2025 : Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)
- Préavis 48/2025-FRM : Demande de crédit de CHF 221'51.-1 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025
- Préavis 49/2025 : Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027)
- Préavis 50/2025 : Approbation du projet d'agglomération de 5e génération du Grand Genève

Monsieur Raphaël Macheret délégué auprès du Conseil intercommunal de l'**ORPC Nyon (Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon)** : Prochaine séance, le 26 mars 2025.

La présidente clôt le sujet en remerciant les délégués pour leur participation aux différentes associations et sociétés

15. Divers et propositions individuelles

Monsieur Sébastien Beuchat constate que Monsieur Jean Zucchello est sur le point de s'en aller et qu'il est remercié pour tout ce qu'il a fait. En se projetant sur la suite, il rappelle qu'une élection aura lieu dans quelques jours, comme annoncé précédemment. Par chance il y a quatre candidats en lice et il aimerait savoir ce qui a été mis en place pour que les électeurs puissent se faire une idée sur les candidats, car tout comme lui, les citoyens du village ne connaissent pas forcément tous les candidats.

Monsieur André Darmon répond que rien n'est encore prévu pour le moment mais que cela va être discuté à la Municipalité.

Madame Charline Daujat annonce que le 11 avril prochain aura lieu une soirée d'animation au Bois de Chênes. Le programme sera bientôt annoncé sur le site de la fondation. Cette soirée se déroulera dans le cadre de « La Nuit est belle » et est consacrée aux animaux nocturnes. Des animations pour les petits et les grands seront au programme.

Monsieur Pierre-Alain Zufferey annonce les prochaines représentations, au mois d'avril, de la troupe de théâtre LE TRAC (sept représentations en tout). Les représentations ont lieu tous les deux ans. La pièce se présente sous forme de revue, l'occasion de rigoler et de se divertir. L'idée de cette année est d'explorer les thèmes de société sous l'angle du bon vieux temps ou sous l'angle de la société actuelle. Il y aura donc des moments intéressants à découvrir. Il invite l'assemblée à réserver les soirées car elles se jouent généralement à guichet fermé.

Monsieur Cédric Girardet remarque que l'on parle de sociétés locales, on parle de plaisir... lui a eu beaucoup de plaisir à lire le nouveau hors-série de la Commune. Il trouve que cette nouvelle

mouture avec ce nouveau design est très complète et donne beaucoup d'informations. Il remercie la Municipalité.

Monsieur David Vez revient sur le dossier de la pharmacie et sur l'amendement qui a été accepté par le Conseil et qui n'est actuellement pas respecté par la Municipalité. Il aimerait savoir quelle est la suite du projet et s'il n'était pas possible d'avoir une vision claire du plan financier et du retour des soumissions pour le prochain Conseil, pour que la Commission des bâtiments puisse savoir ce qu'il en est.

Monsieur Pascal Colombo n'est pas tout à fait d'accord avec le non-respect de l'amendement dans le sens qu'aujourd'hui les CHF 250'000.- ne sont pas utilisés en entier. S'il se souvient bien, le crédit global avait été octroyé mais il fallait avoir toutes les soumissions. Actuellement ces CHF 250'000.- ne sont de loin pas atteints. De mémoire il pense que le montant actuel est de CHF 130'000.-. Concernant le plan financier, il pense avoir été transparent. Si la Commission des bâtiments ou des finances souhaite voir l'état actuel qui correspond exactement à ce qu'il a annoncé dans ses communications municipales, avec le détail de chaque CFC (rubriques dans les plans financiers correspondant aux métiers), il est ouvert. Il ne pensait pas présenter au Conseil CFC par CFC. D'autre part, il pense qu'il y a des personnes qui sont intéressées. Il ne sait donc pas jusqu'où il peut aller dans le détail. Il y a des personnes qui ont soumissionné, des personnes qui vont soumissionner... il pense qu'il y a quand même le secret des affaires, il ne sait pas jusqu'où il peut aller dans ce détail quand bien même c'est le Conseil qui accepte les préavis.

Monsieur David Vez pense que pour la Commission des bâtiments il serait intéressant, une fois l'ensemble des plans financiers par CFC établis, qu'elle puisse jeter un coup d'œil sur l'ensemble. Il pense qu'il serait intéressant que la Commission puisse discuter avec la Municipalité pour la suite du projet, en travaillant dans de bonnes conditions et pour arriver à une bonne finition des travaux. Il pense que cette Commission est aussi là pour cela, pour accompagner la Municipalité dans ce genre de projet. Il rajoute que ce serait plus de la bienveillance que du contrôle.

Monsieur Pascal Colombo répète que le plan financier par CFC est à disposition. Par contre, il demandera aux personnes intéressées d'une manière ou d'une autre par les travaux et quelle que soit la Commission, de se récuser.

Monsieur Daniel Tissot trouve qu'étant donné le nombre de nouveaux employés, que ce soit à l'administration communale ou à la voirie, il serait agréable de savoir qui ils sont et demande s'il n'était pas possible lors d'un prochain Conseil de les rencontrer.

Monsieur Gregoy Favre dit quelques mots au sujet du départ de M. Zucchello. Il rappelle que ce dernier quitte la Municipalité après 19 ans passés au Conseil communal et 14 ans à la Municipalité, ce qui fait 33 ans au service de la Commune. Il pense qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui pourraient en dire autant. Il trouve qu'il s'agit d'un départ plein de panache et très respectueux des institutions puisqu'il a donné trois mois de temps supplémentaire. Il aurait pu décider de partir en claquant la porte, mais non, grâce à lui, un nouveau boursier a été formé et a pu commencer à faire son travail et prendre ses marques. Les dossiers comme la comptabilité sont quasiment terminés. Il remercie Jean de les sauver en quelque sorte. Il y a ce soir au Conseil, deux candidats pour le remplacer et également deux autres personnes. Il trouve que Jean leur a fortement sauvé la mise. Oui, ils aiment les challenges, mais ce sera un peu plus facile comme cela. Le candidat qui remportera la votation aura la chance d'hériter d'un travail qui a été très méticuleux et mené jusqu'au bout. Il voulait dire que lui tout comme M. Nicolas Bolay, appréciaient énormément cela. Il remercie encore Jean pour toutes ces années et tous ces débats au sujet des impôts, des séparations de pouvoir, des graphiques, des comptes, des toitures etc... Il le remercie également pour sa pédagogie. Les rouages des finances communales, l'autofinancement, ont été expliqués maintes fois au Conseil, mais à chaque fois avec pédagogie. Il le remercie aussi pour son endurance car ils l'ont assailli de centaines de questions sur l'affectation de chacun des 381 comptes du ménage communal et ce n'est pas rien ! Il le remercie encore pour la pertinence et la complétude de tous ses préavis de budgets de comptes qui font pâlir les Communes avoisinantes. « Merci Jean pour tout ce que tu as fait ».

Jean est applaudi très longuement par l'assemblée. Un cadeau lui est remis.

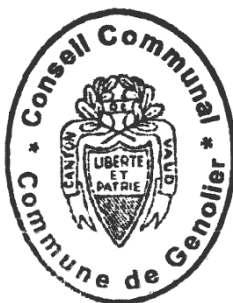
Monsieur Jean Zucchello Vive Genolier !

Monsieur Nicolas Bolay précise que Gregory et lui n'ont pas pu être colistiers car les places à disposition n'étaient pas en nombre suffisant. Ils vont faire une campagne la plus saine possible en espérant l'un comme l'autre gagner, mais ce n'est pas une guerre, ils auront peut-être la chance d'être sur une liste en commun, plus tard, pour le perdant de cette élection. Il dit aussi qu'il ne tient absolument pas rigueur au Conseil communal des décisions prises ce soir, qui n'étaient pas forcément son avis. Il l'a débattu, il l'a démontré, il a perdu ce soir, il l'assume, il n'a aucun souci avec cela. La preuve en est que ce soir c'est son anniversaire, il fête ses 41 ans. Il a préparé un apéritif et invite toute l'assemblée, même ceux qui ont voté contre ses propositions (rires), à se joindre à lui.

La présidente lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 22h35.

La Présidente

La secrétaire



Carine Maeder

Laurence Werlen

Adopté le

Annexe : présentation du PECC